



COMMUNE DE CHÂTEL-SUR-MONTSALVENS

Rapport de gestion 2025

1. Table des matières

Table des matières

1. Table des matières.....	2
2. Exécutif	3
3. Administration générale	3
4. Population légale	3
5. Programme de législature	4
6. Activités communales.....	4
7. Activités par dicastères.....	4
8. Comptes 2025.....	6
9. Conclusion.....	9

2. Exécutif

Le Conseil communal et en charge du pouvoir Exécutif de la Commune. Il se compose de 5 membres siégeant depuis le début de la législature 2021-2026.

2.1 Composition et fonctions

Conseil communal	Dicastère
Barras Eric	Syndicature, Administration générale, Aménagement du territoire, Constructions, Forêts, Protection des eaux, Tourisme
Haldimann Laure	Vice-Syndicature, Routes et transports, Affaires militaires, Police, Police du feu, Protection civile
Bertschy Cédric	Approvisionnement en eau, Bâtiment communal, Energie, Informatique, Protection de la nature
Charrière Jacques	Affaires sociales, Santé, Agriculture et domaines, Enseignement et formation, Petite enfance, Sports et loisirs
Agnès Chatelan	Finances et impôts, Culte et cimetièrre, Culture et manifestations, Déchetterie et voirie, Sentiers publics

3. Administration générale

L'administration générale est en charge des tâches opérationnelles communales, sous la conduite du Conseil communal. Au fil des législatures, elle est composée de 2 secteurs : le Secrétariat communal et la Caisse communale.

3.1 Composition

Secrétariat communal - Contrôle de l'habitant Marlène Rime-Jordan EPT 0.90

Caisse communale – Caisse AVS Nicole Piccand EPT 0.40

Depuis le 1^{er} février 2013, Marlène Rime-Jordan assume la fonction de Secrétaire communale et Préposée au Contrôle de l'habitant.

Depuis le 2 août 2019, Nicole Piccand assume la fonction de Caissière communale et Responsable de l'agence AVS.

Gardien de déchetterie EPT 0.10

Entretien du bâtiment communal EPT 0.10

Contrat mandat externe édilité et voirie

La commune ayant une petite structure ne forme pas d'apprenti/e.

4. Population légale

Pour que l'évolution démographique soit représentative, les chiffres de la population au 31.12.2013 et au 31.12.2024 ont été repris. La commune comptait 252 habitants en 2013 contre 358 habitants en 2025, soit une augmentation de 106 personnes sur environ 10 ans.

5. Programme de législature

Le Conseil communal se dote d'un programme de législature permettant une vision claire des tâches à accomplir pour la bonne marche de la commune, de diriger la réflexion dans les différents dicastères et d'établir une planification financière.

Les principaux enjeux et défis concernent le bâtiment communal, la mobilité, l'aménagement du territoire, le tourisme et les infrastructures communales.

Les décisions des instances cantonales et du district les impactent et demandent un suivi et une adaptation afin de sauvegarder les intérêts de chacun. Un ordre de priorité est donné à chaque projet pour permettre leur réalisation au moment opportun.

Le programme de législature se déploie dans la sécurité, le respect, la communication, la proximité, la communication et la gestion des risques. La règle de conduite du Conseil communal est la préservation des intérêts citoyens.

6. Activités communales

6.1 Bases

Le Conseil communal répartit l'activité communale générale au sein de cinq dicastères. Il prévoit également les projets de rénovation ou d'amélioration nécessaire au bon fonctionnement communal et à l'entretien de son patrimoine par le biais d'investissements.

6.2 Moyens

Afin de planifier et contrôler le financement des projets, le Conseil communal met annuellement à jour la planification financière à 5 ans.

Un système de contrôle interne (SCI) communal a été créé lors du passage à MCH2. L'analyse des risques a permis de les prioriser et de contrôler que les processus en place permettent leur bonne gestion.

7. Activités par dicastères

7.1 Administration générale

En 2025, la cyberadministration se déploie partiellement pour notre petite commune en ce qui concerne principalement le Contrôle de l'habitant dans la délivrance d'attestations de domicile. La vigilance est toujours observée par les employées face à la cybercriminalité. L'archivage administratif se poursuit selon le plan de classement MCH2. La GED est utilisée pour le classement des pièces liées aux procès-verbaux des séances de l'Exécutif. Le site internet communal et l'application i-Gruyère ainsi que l'Echo restent les canaux principaux de communication. Malgré le développement de la cyberadministration, le bureau communal reste toujours bien fréquenté.

7.2 Finances

Les activités financières peuvent être catégorisées en deux parties, soit le suivi des projets communaux et leur impact, et la gestion des affaires courantes de l'administration communale.

Les projets sont nombreux et nécessitent une planification à long terme toujours plus poussée notamment à la participation communale pour la construction du nouveau complexe scolaire et l'accueil extrascolaire à Charmey.

La gestion des affaires courantes financières est dépendante des outils informatiques à même titre que celles des affaires administrative raison pour laquelle le budget informatique est observé et analysé.

7.3 Formation

L'augmentation constante du nombre d'élèves du cercle scolaire a entraîné la construction d'un nouveau complexe scolaire au centre de Charmey financé par toutes les communes du cercle ainsi qu'un accueil extrascolaire (AES).

Les transports scolaires sont repensés à chaque nouvelle rentrée scolaire en fonction des effectifs d'élèves par commune.

Une collaboration avec un cabinet dentaire de la place a été décidée, l'année dernière, en remplacement de la cabine dentaire.

7.4 Bâtiments

L'étude pour l'aménagement du centre village et d'une place de jeu s'est terminée en fin d'année 2025. La demande de permis de construire est en cours auprès du canton.

La seconde étape du projet sera l'aménagement d'un parking et d'un mur de soutènement à l'arrière du bâtiment communal.

Pour finir par une étude d'aménagement d'un tea-room et petit magasin dans l'appartement vacant du rez-de-chaussée, ancien cabinet médical et ancien magasin. Le souhait du Conseil communal est de créer un lieu de rencontre conviviale au centre du village, tant pour les enfants que pour les adultes.

7.5 Santé et Affaires sociales

La politique Senior+ se poursuit par la collaboration des communes de la Vallée de la Jogne et de Pro Senectute pour offrir à tous les aînés des rencontres et des loisirs, préservant ainsi leur socialisation. Les soins à domicile sont toujours aussi actifs auprès des seniors qui n'ont pas rejoint le home de la Jogne et leurs repas sont livrés à domicile par une équipe de bénévoles très dévouée et active.

Les affaires sociales sont regroupées au sein du Réseau Santé et Social de la Gruyère et dans les différents services tant intercommunaux que cantonaux avec peu de cas lourds à gérer pour la commune.

7.6 Routes communales

Le projet de rénovation de la route de Biffé avec la création d'un trottoir est depuis 2022 sujet à oppositions répétées.

La création d'un trottoir franchissable permettra d'assurer la sécurité des élèves et des piétons.

La volonté du Conseil communal d'améliorer le centre village par une mise en zone 30 km après la délivrance du permis pour la route est entravée par ces oppositions.

7.7 Environnement et aménagement du territoire

La commune est en attente de l'autorisation de la réfection de la route de Biffé pour pouvoir tirer une conduite en vue de la mise en séparatif de toutes les propriétés en regard de la législation.

Les oppositions de la route de Biffé freinent cette démarche et retarde la mise en séparatif.

La future connexion à la STEP de Broc nécessite que la commune se mette à plus ou moins brève échéance en séparatif pour diminuer les coûts par unité habitant.

La révision du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a débuté par mandat attribué au bureau d'ingénieurs CSD.

7.8 Economie

La commune a confié son domaine forestier à la Corporation forestière Jogne-Javroz qui le gère et le préserve.

7.9 Impôts

La facturation des impôts est en mains cantonales depuis plusieurs années. Les impôts ordinaires sont au taux de CHF 0.795 par franc versé à l'Etat de Fribourg.

8. Comptes 2025

Préambule

Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre les comptes 2025. Ces comptes ont été révisés par la fiduciaire BDO SA le 3 mars 2026.

Le budget 2025 prévoyait un excédent de charge de CHF 21'223.-. Les comptes 2025 se soldent par un excédent de revenu de CHF 411'310.84.

Dans les pages suivantes, vous trouverez des commentaires concernant les variations de certains comptes. Cependant, nous pouvons déjà mettre en lumière les éléments prépondérants qui expliquent cet écart de près de CHF 450'000.00 entre le budget et les comptes 2025, soit :

- Une augmentation des revenus fiscaux par rapport au budget 2025 de près de 400'000.-. Cette différence s'explique par l'arrivée de nouveaux citoyens, par la vente de plusieurs biens immobiliers réalisées en 2025 ainsi qu'une estimation d'impôts de l'année en cours à recevoir calculée de manière différente et plus précise à partir de cet exercice comptable.
- Depuis l'entrée en vigueur de MCH2, un revenu de CHF 50'830.00 est comptabilisé chaque année. Ce montant correspondant à la dissolution de la réserve du patrimoine administratif (4^e année sur 10).

Compte de résultats

Les charges courantes ont été strictement maîtrisées. Quelques positions dérogent à l'article 9 du Règlement des finances (RFin), soit un dépassement du budget de plus de 10%.

Vous trouverez, ci-après, les explications y relatives.

Compte	Désignation	Comptes		Budget 2025		Ecart 2025		Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0210.3010.00	Salaires du personnel communal (finance)	47'466.95		40'620.00		6'846.95		17%
	Remplacement du caissier de Crésuz et de la Corporation forestières suite à un arrêt accident. Les heures ont été refacturées. Les revenus se trouvent dans le compte 0210.4260.03							
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	4'454.30		3'700.00		754.30		20%
	Remplacement du caissier de Crésuz et de la Corporation forestières suite à un arrêt accident. Les heures ont été refacturées au brut en rajoutant la part patronale des cotisations sociales. Les revenus se trouvent dans le compte 0210.4260.03							
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	19'731.50		13'000.00		6'731.50		52%
	Les encaissements d'impôts ont été plus élevé que prévu. Les frais de perception sont calculé en % des montants facturés.							
0210.4260.03	Remboursement de tiers		7'802.45				7'802.45	100%
	Refacturation des heures de remplacement du caissier de Crésuz et de la Corporation forestières suite à un arrêt accident.							
0220.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	560.00				560.00		100%
	Rémunération des membres de la commission de naturalisation							
0220.3052.00	Cotisations patronales LPP	7'100.70		9'200.00		-2'099.30		-23%
	Les subsides pour le fond de garantie LPP en notre faveur n'a pas été pris en compte dans l'établissement du budget 2025							
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel (secrétariat)	150.00		100.00		50.00		50%
	Participation de NP et MRJ au cours de l'ACF concernant la protection des données et participation de MRJ au cours de cybersécurité							
0220.3113.00	Matériel informatique	1'725.89		1'000.00		725.89		73%
	Achat d'un écran pour la salle de conseil. Cet achat de CHF 1'300.- n'était pas au budget 2025							
0220.3130.01	Téléphone et affranchissement	6'563.30		5'500.00		1'063.30		19%
	Affranchissement pour l'AT3C pour un montant de CHF 1076.- refacturé à l'association. Tout-ménage pour la Jeunesse aussi refacturé. Les revenus sont dans le compte 0220.4260.00.							
0220.3130.02	Cotisations aux associations	7354.7		2'000.00		5'354.70		268%
	Soutien de CHF 1'000.- versé à la commune de Blatten et soutien de CHF 3'000.- pour l'association des amis du Gites d'Allières. Evénements survenus après l'établissement du budget							
0220.3133.00	Charges pour l'informatique (hébergement)	23'310.85		19'050.00		4'260.85		22%
	Augmentation des tarifs notamment microsoft (pas prévu au budget) + complément site internet (réservation de la salle)							
0220.4260.00	Remboursement de tiers		1'976.80				1'976.80	100%
	Refacturation affranchissement pour l'AT3C et refacturation envoi Tout-ménage pour la Jeunesse							
3290.3170.01	Frais de manifestations organisée par la commune	6'002.80		5'200.00		802.80		15%
	Frais supplémentaire pour l'organisation des manifestations							
3410.3636.00	Subventions, dons aux sociétés locales	760.00		350.00		410.00		117%
	Soutien de CHF 250.- à la fête cantonale de lutte et dons supplémentaires de CHF 160.- à suisse rando. Non prévu au budget							
3420.3159.01	Participation sentier Les Gorges	10'129.74		3'000.00		7'129.74		238%
	Facture pour l'entretien du sentier des gorges de la Jogne de CHF 9'592.70 concernant l'année 2024 reçu en mai 2025. Pas de provision faite en 2024							
3420.3300.00	Amortissements planifiés des	6'761.00		2'200.00		4'561.00		207%
	Amortissement de la participation de Crésuz et des subventions de la mobilière dans les comptes 3420.4660.50 et 3420.4660.60							
3420.4660.50	Amortissement planifié participation Crésuz		2'216.00				2'216.00	100%
	Amortissement planifié subvention La							
3420.4660.60	Mobilière		2'000.00				2'000.00	100%
	Amortissement de la participation de Crésuz et des subventions de la mobilière dans les comptes 3420.4660.50 et 3420.4660.60							
5310.3613.00	Remise cotisation AVS	530.00				530.00		100%
	Pas prévu au budget. Information reçu après l'établissement du budget							
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	16'480.05		8'000.00		8'480.05		106%
	Montant prévu au budget insuffisant. Les subventions peuvent varier fortement d'une année à l'autre selon les demandes et les revenus des parents							
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	1'024.60		840.00		184.60		22%
	Charge liée							

Compte	Désignation	Comptes		Budget 2025		Ecart 2025		Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	Salaires du personnel communal							
6150.3010.00	(édilité)	23'945.15		37'200.00		-13'254.85		-36%
	Changement pour l'entretien des routes. Ce n'est plus un employé mais un contrat de mandat. Le changement a eu lieu dans le courant du printemps 2025							
6150.3010.09	Remboursement de salaire du	-4'063.80				-4'063.80		100%
	Arrêt maladie et accident de notre employé à l'édilité. Indemnités reçues des assurances							
6150.3120.00	Electricité	1'561.70		1'100.00		461.70		42%
	Consommation plus élevée que prévu							
6150.3141.00	Entretien des routes, trottoirs, éclairage	13'927.45		5'000.00		8'927.45		179%
	Changement pour l'entretien des routes. Ce n'est plus un employé mais un contrat de mandat. Le changement a eu lieu dans le courant du printemps 2025							
	Entretien et rénovation des installations							
7101.3143.00	(fontainier)	6'679.30		3'000.00		3'679.30		123%
	Frais de réparation de fuites d'eau sur parcelle no 1649 et sur conduite du Pomalet pour env. 3000.-							
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	2'393.15		1'000.00		1'393.15		139%
	Achat d'un projecteur pour CHF 328.- non prévu au budget et entretien de la déchetterie et déneigement							
7900.3130.02	Maintenance et mise à jour SIT	1'859.30		500.00		1'359.30		272%
	Gestion du SIT par Reso SA, plus d'heures que prévues							
8200.3637.00	Achat de sapin de Noël pour les citoyens	1'405.60		1'200.00		205.60		17%
	Plus de demande que prévu							
	Participation à l'association							
8400.3612.02	intercommunale (PNR)	2'991.00		2'700.00		291.00		11%
	Projet temporaire SuisseEnergie pour CHF 119.- pas prévu au budget							
	Imputation d'impôts étrangers à la source							
9100.3199.00	source	5'618.00				5'618.00		100%
	Charge liée dont on avait pas connaissance lors de l'établissement du budget							
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	3'888.70		2'000.00		1'888.70		94%
	Charge liée							
9630.3010.00	Salaire Entretien bâtiment communal	2'431.59				2'431.59		100%
	Remplacement de l'employé de l'édilité par une personne s'occupant que de l'entretien extérieur du bâtiment. Événement survenu après l'établissement du budget							

Synthèse des indicateurs financiers

Les indicateurs financiers peuvent être comparés à ceux de l'année précédente.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2		
	2025	2024
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-198.84%	-216.77%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	1991.15%	-407.00%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-0.31%	-1.00%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	70.58%	74.00%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	2.57%	3.00%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	1.57%	2.00%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-9'181.82	-8'472.87
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	22.90%	15.00%

En résumé, les indicateurs financiers démontrent que la situation financière communale est assez stable et bonne.

9. Conclusion

La commune relève encore des défis au cours de la législature 2021-2026, tant au niveau régional que communal. Les concepts de mobilité, de stationnement, énergétiques et écologiques sont des bases de réflexion constantes, pour concevoir des projets communaux durables donnant satisfaction aux habitants et dans le plus grand respect des moyens financiers communaux.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

 Le Syndic Eric Barras		 La Secrétaire Marlène Rime-Jordan
--	---	---